

10. MINI-TRAMPOLINE – PUPILLE

10.1 REGLEMENT AU MINI-TRAMPOLINE

Les sauts au mini-trampoline s'adressent aux équipes Pupille des divisions

- Pupille Fédéral 1
- Pupille Fédéral 2
- Pupille Fédéral 3

Lorsqu'une association participant au concours par équipes présente une production de sauts au mini-trampoline, tous les gymnastes présentant cette production doivent obligatoirement participer à **toutes les épreuves du concours** par équipe.

10.1.1 POINTS DE NOMBRE :

Tous les gymnastes doivent participer. Il sera attribué **0,50 point par gymnaste** présenté et ayant participé à la première série, **au-dessus du minimum imposé** de la division. L'attribution des points de nombre se fera au secrétariat, mais les moniteurs devront faire mentionner par les juges le nombre des gymnastes au mini trampoline.

Les points de nombre ne bénéficient jamais des coefficients qui peuvent être affectés à cette épreuve pour les classements.

10.1.2 PENALISATIONS POUR GYMNASTE MANQUANT :

Tous les gymnastes de l'équipe doivent participer. Les associations ne présentant pas tous les gymnastes seront pénalisées **de 5 points par gymnaste manquant par le secrétariat** ; cette pénalisation s'applique après l'établissement du total du mini trampoline.

10.1.3 GYMNASTE BLESSE :

Au mini trampoline, **si un gymnaste est blessé avant le premier saut**, le jury 1 indiquera sur la feuille de pointage le nombre de gymnaste présent **au premier saut**. Les associations seront pénalisées de **5 points par gymnaste manquant par le secrétariat** ; cette pénalisation s'applique après l'établissement du total du mini trampoline.

Si le gymnaste se blesse **après le premier saut ou ne souhaite pas faire les sauts suivants**, le jury 1 indiquera sur la feuille de pointage le nombre de gymnastes présents à la première série. Le jury pénalisera la note de difficulté pour **gymnaste manquant (0,5 pt/gymnaste manquant)**, des séries suivantes ne correspondant pas au nombre de gym demandé. Les points de nombre correspondent au nombre de gymnastes de la 1^{ère} série.

Si une équipe se présente avec un nombre inférieur au minimum de la catégorie, l'association sera pénalisée de **5 points par gymnaste manquant par le secrétariat** sur le total des points du mini-trampoline.

10.1.4 COMPOSITION DES SERIES :

L'équipe doit présenter des séries différentes de sauts référencés dans le tableau de difficultés, en **progression** de valeur de base. Ceci signifie que la valeur de base de difficulté d'une série ne doit pas être inférieure à la celle d'une série antérieure.

La valeur de base d'une série (sauf dernière série) correspond à la valeur de base des sauts majoritaires.

Seule la dernière série peut présenter des sauts différents.
Seules les deux dernières séries peuvent être exécutées par les 2/3 des gymnastes au minimum.

L'équipe doit exécuter **6 séries différentes de sauts**

- Les sauts des 4 premières séries sont imposés.
- Tous les sauts sont de **valeur A** dans le tableau de difficulté.
- Les 4 premières séries doivent être exécutées par **l'ensemble des gymnastes et** dans une série, les gymnastes exécutent le même saut.
- La 5^{ème} série qui est composée de **sauts identiques** de valeur de difficulté **B ou C**, est exécutée au **minimum** par les **2/3 des gymnastes**.
- La 6^{ème} série qui est composée de **sauts identiques ou différents** de valeur de difficulté **B et/ou C**, est exécutée au minimum par les 2/3 des gymnastes. Cette série doit être différente de la 5^{ème} série (**minimum 2 sauts**). La valeur de difficulté de cette 6^{ème} série (moyenne des sauts, y compris les sauts non reconnus) doit être égale ou supérieure à la valeur de base de la 5^{ème} série.
- Seules les deux dernières séries peuvent être exécutées par les 2/3 des gymnastes
- L'exercice au mini-trampoline est noté sur 90 points, non compris les points de nombre.

10.2 JUGEMENT DES SAUTS AU MINI-TRAMPOLINE.

10.2.1 NOTATION PUPILLE

Tenue (attitude de la équipe), tenue vestimentaire, ordre de retour des sauteurs, succession des sauts.	10 pts
+ Difficulté	20 pts
+ Exécution individuelle (10×6)	60 pts

TOTAL **90 pts**

+ Points de nombre, (à appliquer par le Secrétariat)

Pour la catégorie fédérale 1, la note obtenue 90 points maxi est multipliée par un **coefficient de 2**.

Pour la catégorie fédérale 2, la note obtenue 90 points maxi est multipliée par un **coefficient de 1,5**.

Pour la catégorie fédérale 3, la note obtenue 90 points maxi est multipliée par un **coefficient de 1**.

10.2.2 JURYS

En principe, le jury des sauts au mini trampoline comprend **6 juges**, dont un “ premier juge ”.

Juges	1 - 2	3 - 4	5 -6
Tenue (attitude de l'équipe), tenue vestimentaire, ordre de retour des sauteurs. Succession des sauts.	Note de tenue		
Exécution individuelle Fautes techniques		Note d'exécution	
Exécution individuelle Fautes de tenue et réception			Note d'exécution
Difficultés	Note de difficulté		

Le premier juge note sur la feuille de pointage :

- le nombre de gymnastes présentés et ayant participé aux sauts imposés.
- le nombre de gymnastes ayant effectué les sauts des deux dernières séries

Il est possible que les juges 3, 4, 5 et 6 notent l'ensemble de l'exécution.

10.2.3 FACTEURS DE TAXATION

10.2.3.1 NOTE DE TENUE – JUGES 1 ET 2

Attitude de l'équipe (10 pts)

Aucune exigence de commandement n'est demandée au moniteur. L'équipe doit être au « fixe », en silence avant et pendant chaque série. La présence d'un assistant est autorisée. Possibilité d'assistant supplémentaire pour maintenir les tapis de réception, afin d'éviter tout risque d'accident.

Le facteur « tenue » se décompose en 3 thèmes : ordre de retour, tenue vestimentaire, succession des sauts.

Ordre de retour (3 points).

Le retour peut se faire soit en petite foulée, soit en marchant, individuellement ou ensemble. Les juges ne pénaliseront dans ce secteur que les fautes d'alignement pendant la présentation de l'équipe, les bavardages et les attitudes non correctes, avant, entre les séries de sauts et à la fin. Le retour doit se faire du côté du tapis **opposé aux juges**.

- Signe, geste, parole ----- 0,1 pt / chaque fois
- Désalignement pendant la présentation, entre les sauts ----- 0,1 ou 0,3 pt / gym
- Présence d'un moniteur sur les tapis----- 0,5 pt

Note de tenue vestimentaire (4 points).

Il s'agit, dans ce secteur, de pénaliser les tenues vestimentaires incorrectes des gymnastes et du moniteur ou non conformes aux règles du programme fédéral. La note à donner dans ce secteur est de quatre points. La pénalisation par gymnaste ou moniteur ayant une tenue vestimentaire non conforme est de **0,30 point**. Si la tenue vestimentaire n'est pas réglementaire, l'équipe pourra être renvoyée au vestiaire pour mettre sa tenue en conformité.

Succession des sauts (3 points)

Il s'agit de prendre en compte le temps entre deux sauts, compte tenu de la difficulté des sauts. Ce temps entre deux sauts doit être à peu près **constant dans une même série**. Pour les sauts simples (A), les gymnastes doivent être très rapprochés (< 2s entre chaque sauteur). Pour les sauts : B < 3s, C < 4s (espace nécessaire pour la réussite des sauts en toute sécurité).

- Espace trop long ----- 0,1 pt / chaque fois
- Espace irrégulier entre les sauts d'1 série ----- 0,1/0,3/0,5 pt / série

10.2.3.2 NOTE DE DIFFICULTE – JUGES 1 ET 2

Chaque saut qui est référencé dans le tableau des difficultés a une valeur. Un saut non référencé dans les tableaux est non reconnu.

La note de difficulté est la somme des valeurs de base de difficultés des 5^{ème} et 6^{ème} séries moins les pénalisations des 6 séries.

La note de difficulté de la 6^{ème} série est la moyenne des sauts arrondie au 1/10^e inférieur, moins les pénalisations de cette série. Elle doit être égale ou supérieure à la valeur de base de la 5^{ème} série.

Si une équipe fait plus de 6 séries, le jury note l'exécution de toutes les séries. Donc les fautes s'additionnent. La note de difficulté correspond aux 6 premières séries. Donc les séries suivantes ne sont pas prises en comptes dans la note de difficulté.

Non-reconnaissance d'un saut

- Saut non réalisé ; par exemple : suite à la chute du sauteur précédent
- Saut non référencé dans le tableau des difficultés
- Saut non-conforme
- Saut avec aide du moniteur
- Pupille 6^{ème} série, saut de valeur A

Un saut non reconnu est pénalisé au niveau de la difficulté et au niveau de l'exécution :

- Difficulté : Pour les séries (sauf pour la 6^{ème} série), une pénalisation est appliquée de 0,5 pt / saut sur la note de difficulté.

Pour la 6^{ème} série, le saut vaut 0 pt, à prendre en compte pour la note de difficulté de la 6^{ème}, mais pas de double pénalisation de 0,5.

- Exécution : Un saut non reconnu sera pénalisé pour fautes graves de 0,5 pt et un saut non réalisé sera pénalisé de 1,0 pt.

Pénalisations sur la note de difficulté d'une série

Les pénalisations d'une série peuvent dépasser la valeur de la série. Un saut ne peut être pénalisé qu'une fois pour saut interdit, saut différent ou pour valeur différente.

- Saut non reconnu ----- 0,5 pt / saut
- Saut différent (sauf dernière série) ou de valeur différente dans une série ---- 0,5 pt / saut
- Gymnaste manquant pour arriver au 2/3 ----- 0,5 pt /gym /série
- Gymnaste manquant dans une série (sauf 2 dernières séries) ----- 0,5 pt /gym /série

- 1^{ère} à la 4^{ème} série, saut de valeur B/C ----- 0,5 pt / saut
- 5^{ème} et 6^{ème} séries, saut de valeur A ----- 0,5 pt / saut
- 5^{ème} série tous les sauts A ----- la valeur série = 0 pt

Exemple : 5^{ème} série (Equipe de 6 gyms) : 1 saut vertical, 1 salto groupé, 4 salto tendu

pénalisations : 2 x 0,5 pt (saut différent) + 0,5 pt (saut A)

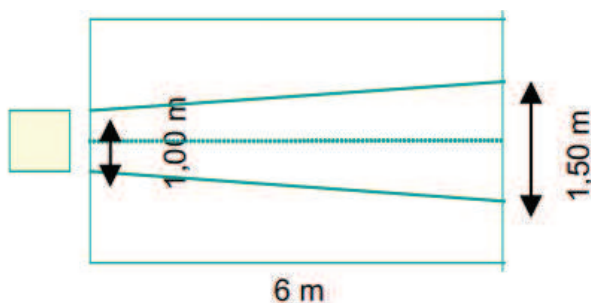
- **Pénalisations sur la note de difficulté globale**
 - deux séries identiques → 0,5 pt
 - valeur de base de difficulté d'une série inférieure à celle de la précédente → 0,5 pt
 - série imposée A non réalisée → 5 pts / série
 - nombre de série différent de 6 → 1 pt
 - valeur de difficulté de la 6^{ème} série inférieure à la valeur de base de la 5^{ème} → 0,5 pt

10.2.3.3 NOTE D'EXECUTION - JUGES 3, 4, 5 ET 6

Chaque saut doit être noté individuellement.

Les pénalisations pour **chaque faute** dans un saut seront de 0,1 ou 0,3 ou 0,5 pt suivant la gravité de la faute et 1,0 pt pour une chute ou une aide ou une roulade à la réception. Les différentes fautes d'un saut s'additionnent.

Le gymnaste doit se recevoir sur les deux pieds, jambes jointes, **réception stabilisée** dans la zone de réception marquée sur les tapis.



La **déduction maximale pour un élément avec chute** est de 1 point y compris tous les pas, les appuis sur le sol menant à la chute et la chute.

Les fautes de pas sont limitées à 1,0 pt.

La déviation à la réception se détermine par rapport aux pieds et non aux épaules.

A la réception, le fait de ramener le pied à la station est considéré :

- ramener le pied dans le sens inverse du déplacement (pas en arrière et ramener en avant) pas de pénalisation.
- ramener le pied dans le sens du déplacement (pas en arrière et ramener en arrière) deuxième pénalisation de 0,1 ou 0,3 pt.

Il est demandé une nette élévation du corps dans les sauts

Les rotations longitudinales peuvent être réalisées à **droite ou à gauche sans pénalisation**.

Les positions des bras et de mains dans les sauts verticaux groupés ou carpés écartés ou avec rotation longitudinale sont libres mais doivent être **uniformes** dans l'équipe **pour la première série**. Les positions groupées, carpées et tendues sont définies **dans le code de pointage**

Exécution technique, juges 3 et 4 :

- faute technique ----- 0,1 ou 0,3 ou 0,5 pt
- amplitude insuffisante----- 0,1 ou 0,3 pt
- désaxage----- 0,1 ou 0,3 pt
- ½ vrille ou vrille incomplète ----- 0,1 ou 0,3 ou 0,5 pt
- touche du moniteur ----- 0,3 pt
- aide du moniteur ----- 1,0 pt
- position des mains ou des bras non uniforme dans la 1ère série ----- 0,3 pt

Tenue et réception, juges 5 et 6 :

- Position du corps, bras, jambes ----- 0,1 ou 0,3 ou 0,5 pt
- gestes dans le saut ----- 0,3 pt
- salto avec jambes écartées ----- 0,1 ou 0,3 pt
- ouverture atypique des jambes ----- 0,3 pt
- petit pas ou sursaut (chaque) ----- 0,1 pt (1,0 pt maxi)
- grand pas ou sursaut (chaque) ----- 0,3 pt (1,0 pt maxi)
- contact d'une ou des mains au sol ----- 0,3 pt
- chute ou appui des mains au sol ----- 1,0 pt
- réception non stabilisée ----- 1,0 pt
- réception en dehors de la zone de réception
 - 1 pied ou 1 main ----- 0,1 pt
 - 2 pieds ou 2 mains ou 1 pied 1 main ----- 0,3 pt
 - directement à l'extérieur ----- 0,3 pt

Notation avec 2 juges exécution technique, 2 juges réception

- Chaque juge fait la somme des pénalisations d'une série.
- La pénalisation d'une série est la somme de la moyenne des 2 juges exécution technique et de la moyenne des 2 juges réception.

Les juges notent l'ensemble de l'exécution

- Chaque juge la somme des pénalisations (fautes techniques, tenue et réception) d'une série.
- La pénalisation d'une série est la moyenne des 4 juges.

Note d'exécution individuelle

Le juge n°1 somme des pénalisations de toutes les séries.

Il divise le total obtenu par le **nombre de gymnastes de l'équipe et obtient la pénalisation moyenne**.

La note d'exécution individuelle est : 10 – pénalisation moyenne et arrondie au 1/10^e inférieur

10.2.4 TABLEAU DES FAUTES ET NON RECONNAISSANCES

Saut	Non reconnaissance	fautes
Saut vertical, jambes jointes, bras à la verticale haute.	- bras non verticaux (angle >45°/verticale) - jambes écartées (angle>45°)	Bras non verticaux Jambes écartées Corps cambré
Saut vertical, bras et jambes écartées.	- bras verticaux - jambes serrées	Ecartement bras et/ou jambes insuffisant Pas de pénalisation pour corps cambré
Saut vertical, groupé cuisses horizontales puis dégroupé	- cuisses sous l'horizontale angle >45°	Cuisses sous l'horizontale Pas de pénalisation pour cuisses au-dessus de l'horizontale Position des bras non uniforme Pas de pénalisation pour jambes au-dessus de l'horizontale
Saut carpié écarté, jambes tendues et horizontales	- cuisses sous l'horizontale angle >45° - jambes fléchies >45° - jambes serrées	Cuisses sous l'horizontale Jambes fléchies Position des bras non uniforme Pas de pénalisation pour cuisses au-dessus de l'horizontale
Saut vertical, jambes jointes, avec demi-tour	- rotation <90° - rotation >270°	Rotation incomplète Position des bras non uniforme
Saut vertical, groupé cuisses horizontales avec demi-tour	- cuisses sous l'horizontale angle >45° - rotation <90° - rotation >270°	Cuisses sous l'horizontale Rotation incomplète Position des bras non uniforme
Saut carpié, jambes jointes et horizontales, avec demi-tour	- cuisses sous l'horizontale angle >45° - jambes écartées >45° - rotation <90° - rotation >270°	Jambes sous l'horizontale Jambes écartées Rotation incomplète Position des bras non uniforme
Salto avant groupé	- corps cassé <45°) - flexion des jambes <45°	Angle tronc/jambes Flexion jambes insuffisante
Salto avant carpié	- corps cassé <45° - flexion jambes >45°	Angle tronc/jambes Flexion des jambes
Salto avant tendu	- corps cassé >45° - flexion jambes >45°	Cassé du corps (15° autorisé) Flexion des jambes Corps cambré autorisé
Salto arrière Auerbach groupé	- corps cassé <45°) - flexion des jambes <45°	Angle tronc/jambes Flexion insuffisante jambes
Saut vertical, jambes jointes, avec un tour	- rotation <1t-90° - rotation >1t+90°	Rotation incomplète Position des bras non uniforme
Salto avant groupé avec demi-tour	- corps cassé <45°) - flexion des jambes <45° - rotation <90° - rotation >270°	Angle tronc/jambes Flexion insuffisante jambes Rotation incomplète
Salto avant carpié avec demi-tour	- corps cassé <45° - flexion jambes >45° - rotation <90° - rotation >270°	Angle tronc/jambes Flexion des jambes Rotation incomplète
Salto avant tendu avec demi-tour	- corps cassé >45° - flexion jambes >45° - rotation <90° - rotation >270°	Cassé du corps (15° autorisé) Flexion des jambes Rotation incomplète Corps cambré autorisé
Twist arrière groupé (saut avec 1/2t et salto arrière groupé)	- corps cassé <45°) - flexion des jambes <45° - rotation <90° - rotation >270°	Angle tronc/jambes Flexion jambes insuffisante Rotation incomplète

A ces fautes, il faut ajouter les fautes de tenue, les fautes d'amplitude et les fautes de réception